

LA FONDATION DU PATRIMOINE EN QUELQUES MOTS...

Créée par la loi du 02 juillet 1996 et reconnue **d'utilité publique** en 1997, la Fondation du patrimoine est devenue **un partenaire incontournable de l'engagement culturel local et un moteur efficace du développement économique** de nos communes. Elle a pour but essentiel de sauvegarder et valoriser le patrimoine rural de proximité : maisons, églises, lavoirs, moulins, bateaux, patrimoine industriel, mobilier, naturel, ...

ORGANISATION

La délégation régionale Centre-Val de Loire est une organisation décentralisée. Son action s'appuie **sur un réseau de délégués, tous bénévoles** (un délégué régional, un délégué régional adjoint, 6 délégués départementaux et 25 délégués de pays).

MOYENS D'ACTION

Pour son action, la Fondation du patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

- Le **LABEL** facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux et/ou des subventions.
- La **SOUSCRIPTION** permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.
- L'attribution de **SUBVENTIONS**.

RESSOURCES

- Un réseau de bénévoles
- Un soutien financier privé (cotisations, mécénat) et public (État, Région, Départements).

CHIFFRES CLÉS EN INDRE-ET-LOIRE DEPUIS 2000

- **350** labels
- **75** souscriptions
- **22 351 826 €** de travaux, soit **630** emplois créés ou maintenus dans le bâtiment (source INSEE)

PREUILLY-SUR-CLAISE est une commune située dans le Département d'Indre-et-Loire (37) en Région Centre-val de Loire. La Chapelle de Tous les Saints est visible *Route du Grand-Pressigny*.



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation régionale Centre-Ouest
Equatop, 61, rue du Mûrier
37540 Saint-Cyr-sur-Loire
Tél. 02.47.05.28.67
centreouest@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

MAIRIE DE PREUILLY-SUR-CLAISE

Rue de la République
37290 PreUILLY-sur-Claise
Tél. 02.47.94.50.04
mairie-preUILLY@wanadoo.fr
preUILLYsurclaise.fr



Retrouvez la **FONDATION DU PATRIMOINE CENTRE-VAL DE LOIRE** sur **FACEBOOK** !

Ce document a été imprimé par l'entreprise citoyenne



Réalisation : Fondation du patrimoine
Clichés et textes : Mairie de PreUILLY-sur-Claise

LOCALISATION

CONTACTS

PARTENAIRES



**SOUSCRIPTION
FAITES UN DON !**
DÉLÉGATION CENTRE-VAL DE LOIRE



Restaurons ensemble
LA CHAPELLE DE TOUS LES SAINTS

de PreUILLY-sur-Claise (37)

Faites votre don en ligne en 1-clic :
www.fondation-patrimoine.org/42863

LE PROJET - CHAPELLE DE TOUS LES SAINTS

« Le bourg paisible de Preuilly se situe à l'extrême sud de l'Indre et Loire, étagé sur le flanc sud de la vallée de la Claise. »

Un peu d'histoire...

Son passé de première baronnie de Touraine n'est pas étranger à la richesse de son patrimoine architectural entre la vaste abbatale romane du XIIe siècle, en contre bas et son château sur la hauteur : pas moins de dix bâtiments protégés au titre des Monuments Historiques parmi lesquels une charmante petite chapelle du XVe siècle (ISMH du 13 mai 1953). La Chapelle de Tous les Saints fut élevée à la fin du Moyen Age à l'extrémité du cimetière de la paroisse la plus importante de la ville et depuis, sa structure est restée la même en dehors d'une porte latérale, ouverte en 1684, facilitant l'accès vers le cimetière. Petit bâtiment rectangulaire et couvert de tuile construit en tuffeau et maçonné au mortier de chaux, il est épaulé à ses angles par des contreforts. Ses murs sont percés à l'ouest par une porte moulurée en arc brisé, son chevet plat par une élégante fenêtre gothique à remplages flamboyants, au nord et au sud une fenêtre plus simple éclaire l'édifice. Un clocheton de charpente protégé d'ardoise pointe vers le ciel. Son histoire fut assez agitée et son existence même plusieurs fois menacée. Ainsi la prise de Preuilly par les huguenots en 1562 fut l'occasion de nombreux saccages dans les églises de la cité, et dans la chapelle, du burinage des visages des personnages de la danse macabre la décorant. Une restauration de l'intérieur du sanctuaire, au XIXe siècle, couvrit les murs d'un enduit, peint de fausses pierres, ayant nécessité leur piochage préalable et donc celui des peintures.



Enfin le transfert du cimetière au début du XXe siècle, laissa à l'abandon la chapelle qui ne cessa de se dégrader, jusqu'à ce que l'arrachage du lierre n'emporte la façade de l'édifice et que la commune n'envisage sa destruction dans les années 1950. Mais il s'agit là de la châtiment protégeant un véritable trésor. En effet, à l'intérieur, une voûte en lambris polychrome protège une danse macabre peinte à même les murs dans les tons rouge, jaune et ocre. Selon les canons codifiés en cette fin du Moyen Age, le cortège figure les notables, religieux et vilains dont les squelettes-reflets rappellent l'égalité de chacun devant la mort en ces temps de guerre et de graves épidémies. Sur le chevet, encadrant l'autel, un groupe de musiciens les accompagnent. L'originalité de Preuilly est d'avoir d'un côté une danse de femmes et de l'autre celle des hommes, configuration très rare. Ce joyau, il en existe moins d'une dizaine en France, est en grand péril du fait de l'état d'abandon du bâtiment qui menace ruine contribuant à la dégradation des peintures depuis leur mise à jour en 1957. En effet M Lhéritier de Chezelle, fondateur des Amis du pays Lochois, avait racheté le bâtiment pour le sauver de la démolition. Il mit à jour les peintures totalement oubliées et entrepris quelques travaux d'urgence repris par ses enfants quelques années plus tard. Depuis une quarantaine d'années le temps poursuit néanmoins son œuvre. C'est sous l'impulsion de la Société Archéologique de Preuilly que la commune, redevenue propriétaire, entreprit, en 2014, de faire une étude pour la restauration de la Chapelle.

Nature des travaux

Il est donc indispensable de rendre tout d'abord stabilité et étanchéité au bâtiment et à ses murs supports des décors peints. Les travaux se répartiront donc en trois tranches.

- Reprise complète de la charpente, de la couverture, dont le clocheton, et stabilisation du gros œuvre, restauration de la voûte peinte et protection des décors muraux : l'urgence.
- Restauration de l'intérieur : reprise des enduits de chaux, restauration des peintures murales avec décapage (des enduits et du badigeon cachent encore certaines scènes), dépooussiérage délicat, restauration et fixation.
- A l'extérieur : reprise de maçonnerie en pierre de taille, des enduits des murs et finitions des abords.

BON DE SOUSCRIPTION



Oui, je fais un don pour aider à la restauration de la Chapelle de Tous les Saints de Preuilly-sur-Claise,

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la commune de Preuilly-sur-Claise, dans le département d'Indre-et-Loire, ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas ou n'était pas réalisée conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactives (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Mon don est de euros

et je bénéficie d'une réduction d'impôt pour l'année en cours au titre de l'impôt :

sur le Revenu sur la Fortune sur les Sociétés

• **Paiement par chèque** : Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « **Fondation du patrimoine - Chapelle de Tous les Saints** ». Le reçu sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

• **Paiement en espèces** : Merci de compléter vos coordonnées auxquelles nous vous adresserons un reçu fiscal.

Pour les particuliers, votre don est déductible

- de l'impôt sur le Revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable. *Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.*
- de l'impôt sur la Fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50.000 €. Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66.666 €. *Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.*

Pour les entreprises, votre don est déductible de l'impôt sur les Sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaire HT.

Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

COMMENT FAIRE VOTRE DON ?

Par Internet : Faites votre don en ligne sur notre site sécurisé :

www.fondation-patrimoine.org/42863

Par courrier : Envoyer ce bon de souscription complété et accompagné de votre règlement (chèque ou espèces) à la Fondation du patrimoine Centre-Ouest (Coordonnées au dos du dépliant)

VOTRE NOM OU CELUI DE VOTRE SOCIÉTÉ :

VOTRE ADRESSE :

@ : ☎ :

Je souhaite que mon don reste anonyme auprès de la commune.

Ce bulletin de souscription est un contrat d'adhésion dont les mentions doivent être acceptées dans leur globalité, sans négociation possible. Le fait de rayer l'une des mentions n'a aucune valeur juridique. Si l'une des mentions du bulletin ne convient pas, vous devez renoncer à l'opération de souscription. Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-dessus. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale Centre-Val de Loire à l'aide des coordonnées situées au dos de ce document. La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la commune de Preuilly-sur-Claise, dans le département d'Indre-et-Loire, ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine, dans le cas de fonds subsistants à l'issue de la présente opération ou si celle-ci n'aboutissait pas ou n'était pas réalisée conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage et validé par la Fondation du patrimoine, dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou si cette dernière était inactives (absence d'entrée ou sortie de fonds) pendant un délai de 2 ans. Dans le cas où la collecte dépasserait la part de financement restant à la charge du maître d'ouvrage, l'excédent collecté sera affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine ou au fonctionnement de la Fondation du patrimoine. La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction.